

Convocation des Elus  
le : 10 JAN 2022  
Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 27 janvier 2022

**Observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la SEM Citallios**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières et notamment ses articles L.211-4, L.241-1 et suivants, L.243-6,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil départemental des Yvelines en date du 17 juin 2016 déclarant d'intérêt public interdépartemental la création de CITALLIOS et transférant à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine la capacité de participer au capital,

Vu la lettre du Président de la Chambre régionale des comptes en date du 23 septembre 2021 transmettant les observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, dans le cadre de l'examen de la gestion de la SEM Citallios pour les exercices 2016 et suivants,

Sa commission Finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Il est donné acte de la communication du rapport d'observations définitives joint en annexe arrêté par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France dans le cadre de l'examen de la gestion de la SEM Citallios pour les exercices 2016 et suivants.

ARTICLE 2 : Le rapport d'observations définitives visé à l'article 1 a

Accusé de réception en préfecture  
Paris le 31/01/2022  
Date de télértransmission : 31/01/2022  
Date de réception préfecture : 31/01/2022

ARTICLE 3 : Le greffe de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sera informé de cette communication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental  
Yvelines/Hauts-de-Seine



Pierre BEDIER  
Président du Conseil départemental  
des Yvelines

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20220131-2022-EPI-CA-210-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2022  
Date de réception préfecture : 31/01/2022